



## **Déclaration liminaire FSU au CHSCT D13 du 13 novembre 2020**

Lors du CHSCT extraordinaire du 18 septembre nous dénoncions l'impréparation de la rentrée de septembre dans un contexte sanitaire dégradé. Force est de constater que cela s'est encore aggravé à la rentrée du 2 novembre.

La deuxième vague est là. La circulation du virus est très active dans notre région. Les hôpitaux n'assurent plus que les urgences vitales, les lits de réanimation sont saturés, certains hôpitaux marseillais ont loué des camions réfrigérants pour pallier le manque de place dans les morgues. L'état d'urgence sanitaire a été décrété et le confinement rétabli. C'est dans ce contexte anxiogène que les enseignants ont fait leur rentrée de novembre. A cela, il faut rajouter l'incompréhension dû au changement de dernière minute des modalités pour rendre un hommage digne à notre collègue Samuel Paty et le scandale des masques toxiques. Le remplacement de ces derniers ne s'est pas fait sans mal dans notre académie et notre département en particulier. Une communication ambiguë du rectorat laissait entendre que les nouveaux masques seraient livrés dans les établissements alors qu'en réalité ces derniers devaient s'organiser pour aller les chercher. Cela a conduit à un retard de livraison et a entraîné la rédaction de nombreuses fiches SST et DGI de la part des personnels des établissements du premier et second degrés.

De plus, à cette rentrée nous avons appris le décès, des suites de la COVID-19, d'une collègue AESH d'un collège de Vitrolles. Nous demandons que le CHSCTD13 se saisisse de ce drame afin de pouvoir travailler sur des pistes de prévention.

Face à la recrudescence du nombre de cas positif dans le pays, le ministère nous oppose des chiffres qui ne reflètent pas la réalité. Quand le ministre annonce 3500 cas d'élèves positifs du 2 au 5 novembre, l'agence Santé-Publique-France compte pour la même période 33000 jeunes âgés de 0 à 19 ans. Cette dernière a constaté qu'un tiers des clusters concernait les établissements scolaires du primaire jusqu'à l'Université. Le Conseil Scientifique, lui, ne fait pas de différence entre les collégiens et les lycéens en terme de contagiosité. Les dernières données publiées pour notre région montrent que le taux d'incidence est en augmentation chez les 0-19 même s'il reste en dessous des autres tranches d'âge. A l'école primaire, les parents s'attourent toujours devant les écoles malgré les consignes que les enseignant-es s'épuisent à rappeler, certains, testés positifs, accompagnent même leurs enfants sans rien signaler de leur contagiosité. En élémentaire, les tensions liées à l'opposition de port du masque s'accroissent. En maternelle, là où les classes sont le plus chargées, la profession se fait éternuer dessus, mouche les enfants sans équipement de protection supplémentaire alors que les élèves n'ont aucun masque. Que dire du problème du brassage imposé par les non remplacements ?

Oui, le virus circule activement dans tous les pans de la société y compris à l'École.

Pour répondre à la crise sanitaire, le ministère a mis en place un protocole soit disant renforcé. Mais hormis le port du masque à l'école élémentaire, ce nouveau protocole n'apporte pas plus de réponse que le précédent.

Il préconise un renforcement de la limitation au maximum du brassage des élèves. Pour limiter leur circulation dans les bâtiments, il est recommandé d'attribuer dans la mesure du possible une salle à chaque classe (en dehors des salles spécialisées). Ce non brassage des élèves est impossible à mettre en œuvre quand le nombre d'élèves par classe et le nombre de divisions est élevés. Comment mettre en place cette directive dans le cadre de la réforme du Lycée où le groupe classe n'existe plus ? Quand dans de nombreux établissements les groupes de langue sont composés d'élèves issus de différentes classes ?

De plus, si les enseignants doivent se déplacer entre chaque cours comment le nettoyage de l'ordinateur de la salle, du bureau, de la chaise va-t-il être organisé ? A-t-on assez d'agents ? Cette limitation dans de nombreux établissements impose une autre organisation du travail pour les personnels. D'autant plus que le manque de salles impose souvent de récupérer les salles spécialisées pour les attribuer à une classe.

Le problème se pose également en EPS ; entre les préconisations de distanciation de 2 mètres du protocole renforcé difficile à faire respecter en classe entière, des locaux parfois mal aérés, le manque de personnel pour procéder à la désinfection de ces locaux et certaines installations sportives fermées par les municipalités, notamment pour le sport scolaire, d'autres interdictions d'accès aux installations extra-muros à cause du plan vigipirate, les conditions de pratique de l'EPS se trouvent fortement impactées et dégradées. Le brassage et la distanciation des élèves est tout aussi problématique à la cantine, dans les couloirs, et lors des récréations.

Pourtant pour se préparer à cette deuxième vague le ministère avait rédigé en juillet 2020 un plan de continuité pédagogique basé sur une réduction des effectifs en cas de circulation active du virus.

Pourquoi les différents scénarii n'ont pas été à ce jour véritablement envisagés ?

Nous le voyons bien, à la théorie du protocole renforcé s'oppose la pratique du protocole impossible.

Pour la FSU, la place des jeunes est bien à l'école, et toute notre action tend à permettre qu'elle continue à accueillir les élèves, le plus longtemps possible. C'est pourquoi, pour assurer la continuité du service public d'éducation, essentiel aux élèves et plus particulièrement aux plus fragiles nous proposons, de la maternelle au lycée :

- d'alléger les effectifs pour permettre l'application des recommandations sanitaires ;
- de réaménager les programmes scolaires et les examens ;
- de recruter des personnels enseignants supplémentaires mais aussi des personnels de vie scolaire des AESH et des agents territoriaux (pour assurer un nettoyage et une désinfection des salles) ;
- de supprimer le jour de carence. Cette mesure injuste et inefficace en temps normal est irresponsable en période d'épidémie. Elle incite les personnels à minorer tout symptôme, y compris de la COVID-19, afin d'éviter le prélèvement d'une partie du traitement ;
- d'appliquer les préconisations du haut conseil de la santé pour les personnes vulnérables et pour les personnels vivant au domicile d'une personne vulnérable (protections renforcées, télétravail ou ASA).
- la gratuité des masques pour les élèves compte-tenu du contexte économique difficile pour de nombreuses familles notamment dans les établissements en REP et REP+

Les personnels de l'Éducation nationale sont fatigués, physiquement et moralement. Ils n'ont plus aucune confiance en leur ministère qui semble minimiser les risques qu'ils encourent avec un protocole des « si possible », des « dans la mesure de ». Nous rappelons qu'il est de la responsabilité de l'employeur de tout mettre en œuvre pour limiter les impacts de la crise sanitaire sur la santé des personnels.

De plus ils en ont assez du mépris affiché et de l'aspect économique qui prime sur le pédagogique et la santé.

Ils veulent pouvoir continuer leur mission et accueillir les élèves dans les meilleures conditions possibles pour préserver la santé de tous et assurer le meilleur enseignement possible auquel ils ont droit.

C'est en ce sens que les représentants de la FSU au CHSCTD13 transmettent au DASEN une fiche d'alerte concernant l'ensemble des personnels de l'Education nationale des Bouches-du-Rhône.